

JUSTE POUR DIVERTIR GROUPE

**MÉMOIRE DE JUSTE POUR DIVERTIR :
POUR UN AVENIR DURABLE DE L'AUDIOVISUEL QUÉBÉCOIS**

Juste pour divertir : Productions télévisées (2020-2025)

ComediHa!

- Heures totales de télévision : 21 567 heures
- Nombre de productions : 78
- Nombre de séries : 49
- Unitaires : 29
- Types de contenus :
 - Variétés : 59
 - Fictions : 13
 - Documentaires : 3
 - Talk-shows : 2

Juste pour rire TV

- Nombre total d'épisodes : 306
- Heures totales de diffusion : 2 597 heures



Diffuseurs de Juste pour divertir

Juste pour divertir, qui regroupe les productions de **ComediHa!** et **Juste pour rire TV**, bénéficie d'un vaste réseau de diffusion à la fois local et international.

Locaux

Au Québec et au Canada, les productions sont diffusées sur des chaînes et plateformes majeures telles que **TVA, Illico+ / VRAI (TVA), Club illico (TVA), SRC, TOU.TV (SRC), RC OHdio (SRC), ARTV (SRC), NOOVO (Bell), CRAVE (Bell), Z télé (Bell), TV5, Unis, Télé-Québec** et **AMI-TÉLÉ**, avec une présence numérique via **iTunes**.

Anglophones (Canada)

Dans le Canada anglophone, les productions trouvent écho auprès d'audiences sur **CBC, Gem (CBC)**, et **CTV (Bell)**.

Internationaux

À l'international, Juste pour divertir collabore avec des plateformes et chaînes reconnues telles que Netflix, Canal+, France TV, RTBF, M6, RTS, RTL, TV5 Monde, CW, Facebook, et Amazon ainsi que ITV Angleterre, ABC, et Channel 10 de l'Australie.

Ce réseau diversifié reflète l'ampleur et la portée des productions de Juste pour divertir, accessibles à un public mondial.

Introduction

Juste pour divertir, anciennement connu sous le nom de ComediHa!, est un acteur majeur de la scène culturelle au Québec et au Canada. Depuis 25 ans, notre mission de « Faire rire le monde, partout dans le monde » a rassemblé des millions de spectateurs, tout en propulsant la culture québécoise sur la scène internationale. Basée à Québec, Montréal, Toronto et Paris, notre équipe contribue à ce rayonnement grâce à des productions variées en humour, musique et cinéma. Nous aspirons à consolider notre rôle en tant que pilier de la culture québécoise, particulièrement dans un contexte où l'industrie audiovisuelle connaît des bouleversements majeurs.

Le Québec est confronté à une érosion de la télévision traditionnelle et à la montée des plateformes numériques étrangères. Ces dernières réduisent considérablement la visibilité des productions locales, fragilisant ainsi l'industrie audiovisuelle et menaçant la pérennité de la culture québécoise. Ce contexte impose un soutien accru des gouvernements, des politiques de financement claires et une réglementation adaptée pour préserver un écosystème culturel dynamique. De plus, il est essentiel d'accorder une attention particulière à la production régionale dans l'élaboration de ces politiques, afin d'assurer une représentativité équilibrée de toutes les régions du Québec.

Stimuler la création et l'émergence des talents

1. Faire de Québec un pôle de production audiovisuelle

Québec possède un potentiel immense pour devenir un centre névralgique de production audiovisuelle. Forte de son offre académique déjà bien établie, notamment en audiovisuel à l'Université Laval, la région pourrait bénéficier d'un fonds dédié au soutien et au développement de productions locales. Un tel fonds permettrait non seulement d'attirer des talents et des investissements, mais également de consolider l'écosystème culturel de la région. Cependant, malgré une population représentant environ 10 % de celle de la province, la production télévisuelle de Québec ne constitue actuellement que 6 % de la production totale.

Pour corriger ce déséquilibre, nous proposons de mettre en place des subventions ciblées afin de promouvoir des projets mettant en valeur les attraits régionaux de Québec et reflétant sa richesse culturelle. Une bonification des allocations destinées à la Ville de Québec, par l'entremise du Secrétariat de la Capitale-Nationale, est également essentielle pour éviter que des projets de qualité soient abandonnés faute de financement. Nous estimons qu'une somme de 2 millions de dollars devrait être ajoutée au budget de la Ville de Québec.

En investissant dans ces initiatives, Québec pourrait non seulement devenir un pôle de production dynamique et reconnu sur les scènes nationale et internationale, mais également un modèle en matière de diversité, d'innovation et de soutien à la relève dans le secteur audiovisuel.

Stimuler la création et l'émergence des talents

2. Vision pour l'avenir de la création québécoise

À plus long terme, il est essentiel de renforcer les programmes de mentorat et les réseaux de soutien pour les jeunes créateurs. Nous proposons d'intégrer la culture et les arts de l'humour dans le parcours scolaire pour sensibiliser tôt les jeunes aux carrières artistiques. Cette approche offrirait aux talents émergents un parcours cohérent, de l'école à l'industrie professionnelle.



Soutenir la production de contenus variés et de qualité

1. Favoriser les coproductions interrégionales

Encourager les collaborations entre régions pour mutualiser les ressources, diversifier les perspectives narratives et enrichir les œuvres produites. Des incitatifs financiers devraient être mis en place pour soutenir les projets impliquant des partenaires issus de plusieurs régions. Par exemple, une allocation supplémentaire sous forme de crédit d'impôt pourrait être octroyée lorsque plusieurs régions contribuent à une même production. L'objectif est de stimuler les tournages dans diverses régions du Québec tout en capitalisant sur la force de la main-d'œuvre disponible dans des pôles plus denses, comme la Capitale-Nationale.



Soutenir la production de contenus variés et de qualité

2. Bonification des crédits d'impôt pour les productions en région

Réviser et ajuster les crédits d'impôt pour inciter davantage les producteurs à tourner en région, générant ainsi des retombées économiques locales tout en mettant en valeur les paysages et cultures authentiques de ces territoires. Actuellement, un déséquilibre subsiste dans l'attribution de ces crédits : certains diffuseurs utilisent ces avantages pour réduire leur propre contribution financière, ce qui détourne l'objectif initial de ces incitatifs. Il est crucial de s'assurer que le régime fiscal québécois ne se limite pas à corriger le déséquilibre avec les productions de la métropole, mais qu'il offre également un avantage compétitif clair pour stimuler la production en région.

Ces mesures permettraient de renforcer l'écosystème audiovisuel québécois en diversifiant les lieux de tournage et en assurant une meilleure répartition des ressources à travers l'ensemble du territoire. Elles contribueraient également à enrichir le patrimoine culturel québécois par une représentation plus authentique et variée de ses différentes communautés.

Une bonification des crédits d'impôt pour les régions éloignées permettrait également de favoriser les tournages dans ces zones et de mieux faire connaître nos magnifiques régions.

Soutenir la production de contenus variés et de qualité

3. **Crédit d'impôt progressif**

Pour attirer des productions d'envergure et encourager les projets ambitieux, nous proposons un crédit d'impôt progressif pour les producteurs audiovisuels. Plus le budget d'une production serait élevé, plus les crédits d'impôt alloués augmenteraient proportionnellement. Cette approche créerait un environnement motivant pour attirer des productions ambitieuses, consolidant ainsi le Québec comme pôle d'innovation audiovisuelle.

En complément, nous suggérons d'introduire des mécanismes pour faciliter l'accès au financement et alléger les contraintes financières des producteurs :

- **Crédit d'impôt accordé dès les premiers jours de tournage :** Cette mesure permettrait aux producteurs d'obtenir un soutien immédiat, réduisant ainsi la pression financière en phase initiale.
- **Couverture des frais intérimaires :** Une aide pour couvrir les frais bancaires liés aux avances de crédits d'impôt permettrait de diminuer les coûts associés au financement des productions.
- **Fonds de soutien pour financer les productions :** Une initiative dédiée à soutenir financièrement les projets dès leur lancement, renforçant la capacité des producteurs à réaliser des œuvres ambitieuses.

Accroître la découvrabilité et l'accès aux contenus québécois

1. Réglementer la découvrabilité sur les plateformes numériques

Pour renforcer la découvrabilité des contenus québécois et contrer la prédominance des plateformes étrangères, nous recommandons d'imposer aux fabricants de téléviseurs connectés d'inclure les applications de diffuseurs québécois et canadiens, comme CRAVE, en page d'accueil. Inspirée de mesures similaires en France et en Australie, cette réglementation garantirait aux contenus locaux une visibilité immédiate, permettant aux utilisateurs de découvrir facilement les œuvres québécoises et francophones. En intégrant ces diffuseurs dans les interfaces des appareils, cette initiative soutiendrait l'identité culturelle québécoise et assurerait une équité de visibilité face aux offres internationales.



Accroître la découvrabilité et l'accès aux contenus québécois

2. Prendre en charge une partie des droits musicaux

En France, la gestion des droits musicaux et du droit de suite est assurée par diverses sociétés de perception et de répartition des droits (SPRD), telles que la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique) pour les droits musicaux, et l'ADAGP (Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques) pour le droit de suite. Ces organismes collectent et redistribuent les droits d'auteur aux créateurs, garantissant ainsi une rémunération équitable lors de l'utilisation ou de la revente de leurs œuvres.

Le droit de suite, en particulier, permet aux auteurs d'œuvres graphiques et plastiques de percevoir un pourcentage sur le prix de revente de leurs créations par un professionnel du marché de l'art, dès lors que le montant atteint un certain seuil.

Ce mécanisme assure que les artistes bénéficient de la valorisation de leurs œuvres sur le marché secondaire.

Accroître la découvrabilité et l'accès aux contenus québécois

En s'inspirant de ce modèle, il serait judicieux que le gouvernement québécois prenne en charge une partie des droits musicaux et du droit de suite lors de l'exportation des œuvres. Actuellement, ces coûts constituent un frein majeur pour les créateurs, limitant la diversité sonore et musicale des productions. En allégeant cette charge financière, le gouvernement favoriserait la liberté artistique, permettant aux créateurs d'intégrer une variété d'éléments musicaux sans alourdir leur budget.

Cette initiative pourrait également stimuler la présence internationale des œuvres québécoises, en rendant leur exportation plus accessible et en renforçant la compétitivité des créateurs sur la scène mondiale. Ainsi, le soutien gouvernemental contribuerait non seulement à la diversité culturelle, mais aussi à l'essor économique du secteur artistique québécois.

3. Un écosystème de visibilité à long terme

Le gouvernement du Québec doit viser une réglementation harmonisée avec les normes internationales, notamment en matière de quotas de contenus locaux et de transparence des algorithmes. Encourager la curation manuelle de contenu québécois sur les plateformes, par des spécialistes locaux, pourrait également adapter les recommandations selon les goûts des audiences québécoises. Inspirons-nous de la France et de l'Angleterre, qui développent des réglementations pour la visibilité des contenus locaux sur les téléviseurs connectés.

Stimuler l'exportation et le rayonnement international des contenus et talents québécois

1. Fonds d'aide à l'exportation

Nous proposons la création d'un fonds de plusieurs millions de dollars pour permettre aux créateurs québécois de participer à des festivals, marchés et foires culturelles internationales. Cette initiative renforcerait la présence du talent québécois à l'étranger, en offrant un soutien concret pour saisir les opportunités internationales et accroître la visibilité de notre culture.

L'une des forces de notre entreprise réside dans sa capacité à prendre des risques à l'international, une stratégie qui nous a permis de croître et de surmonter des périodes difficiles, notamment pendant la pandémie.

Pourtant, il n'existe actuellement aucun soutien spécifique pour encourager ce type de démarche. Nos exportations ont non seulement contribué à l'expansion de notre entreprise, mais ont également généré des retombées économiques significatives pour le Québec. Chaque dollar investi dans l'exportation par une entreprise culturelle québécoise se traduit par un afflux d'argent neuf dans l'économie provinciale.

De plus, afin de soutenir le rayonnement culturel et économique des événements artistiques au Québec, il serait pertinent d'envisager une plus grande flexibilité dans l'admission des crédits d'impôt pour les productions qui intègrent des vedettes internationales. Une telle mesure reconnaîtrait non seulement l'importance de ces personnalités dans l'attractivité des productions et festivals, mais elle permettrait également de maximiser leur apport financier sans créer de désavantage pour les promoteurs locaux.

Stimuler l'exportation et le rayonnement international des contenus et talents québécois

Ces figures de renommée mondiale jouent un rôle clé dans l'attraction des foules, dans la stimulation du tourisme, ainsi que dans l'amplification de la portée médiatique des événements. En assouplissant les critères d'admissibilité des crédits d'impôt, on pourrait encourager les organisateurs à intégrer ces talents tout en préservant l'équilibre budgétaire de leurs productions.

Il est essentiel que le contenu québécois soit connu, diffusé et propagé sur la scène internationale. Que ce soit par l'entremise de la Banque de développement de la SODEC ou d'un autre fonds gouvernemental, il est impératif de reconnaître les entreprises culturelles comme de véritables moteurs du développement économique à l'international. Un tel fonds permettrait de soutenir des initiatives innovantes, d'encourager la prise de risques et d'assurer une meilleure représentation de la richesse culturelle québécoise sur les marchés mondiaux.

En investissant dans ce type de programme, le gouvernement ne soutiendrait pas uniquement la culture, mais contribuerait également à la croissance économique, au rayonnement international du Québec et à la consolidation de son positionnement comme leader culturel global.

Stimuler l'exportation et le rayonnement international des contenus et talents québécois

2. Développement de réseaux internationaux

Faciliter les partenariats avec des distributeurs et plateformes étrangères afin d'accroître la visibilité des productions québécoises sur des marchés stratégiques, notamment au sein de la Francophonie. L'Office allemand de promotion des médias, avec ses partenariats solides en Asie, constitue un modèle inspirant de soutien continu et de développement de réseaux internationaux.

Il est essentiel de ne pas percevoir les plateformes étrangères comme des concurrentes, mais plutôt comme des partenaires stratégiques. Ces collaborations peuvent offrir des opportunités significatives pour diffuser notre contenu culturel à l'échelle mondiale, tout en renforçant le positionnement du Québec sur la scène internationale.



Conclusion

Le Québec a une opportunité unique de consolider sa position comme leader culturel en misant sur deux piliers essentiels : le renforcement de la production régionale et l'exportation des contenus et talents québécois.

Pour y parvenir, nous recommandons principalement :

- Bonifier les crédits d'impôt pour les productions en région, afin de garantir une répartition équitable des ressources et une meilleure représentativité des cultures régionales.
- Développer des incitatifs financiers progressifs pour stimuler des productions ambitieuses et attirer des investissements majeurs.
- Mettre en place un fonds d'aide à l'exportation pour permettre aux créateurs de participer à des événements internationaux et accroître la visibilité de nos talents sur les marchés stratégiques.
- Faciliter les partenariats avec des distributeurs et plateformes étrangères, en s'inspirant de modèles performants comme l'Office allemand de promotion des médias.
- Alléger les coûts liés aux droits musicaux et d'auteur pour encourager une plus grande diversité sonore et favoriser la compétitivité internationale.